

Qu'y a-t-il derrière l'évaluation des élèves, des établissements et des personnels ?

Le ministre de l'Éducation souhaite faire basculer l'école dans la «culture de l'évaluation». A travers ce chantier, présenté comme «un puissant outil de transformation de l'école», se déclinent toutes les orientations gouvernementales du nouveau «contrat social dans la Fonction publique» et de CAP 22 : c'est-à-dire le démantèlement de la Fonction publique.

L'évaluation, c'est la généralisation des évaluations nationales des élèves, déjà mis en place en CP, CE1, 6^{ème} et 2^{nde}. Ce sont aussi les classes «100% réussite», et les personnels du 1^{er} degré soumis à des obligations de résultats. Mais Jean-Michel Blanquer et Edouard Philippe ont également annoncé le 1^{er} août la création au 1^{er} trimestre 2019 d'une agence nationale de l'évaluation «pour assurer une évaluation régulière et transparente des établissements scolaires». Il s'agit de mettre en place un pilotage des établissements et de ses personnels par les résultats.

Ce chantier est totalement imbriqué dans celui de la réforme territoriale et participe aux mêmes objectifs : la fin du cadre national de l'école, la fin des garanties statutaires de ses personnels, la marche à la privatisation de l'école.

En annonçant la fusion des académies pour janvier 2020, le ministre n'a pas caché les visées de la réorganisation territoriale : renforcement de l'autonomie des EPLE, recrutement des agents par le chef d'établissement, partenariat renforcé avec les collectivités de rattachement. Pour y parvenir, le ministre sait qu'il va lui falloir s'attaquer à toutes les garanties statutaires des personnels, inscrites dans un cadre collectif national. C'est à cette fin qu'il a présenté aux organisations syndicales son «agenda social», qui, selon lui, devrait encadrer toutes les discussions jusqu'à la fin 2019.

Parmi les mesures annoncées :

- une prime d'intéressement collectif, la prime REP +, distribuée en fonction du mérite et des résultats au regard du projet local,
- le développement des postes à profils,
- des dispositifs de « RH de proximité », déployés au sein même des établissements,
- une « professionnalisation » de la formation initiale, avec un recrutement d'AED-enseignants, sous contrat de droit public, corvéables et jetables à merci...

L'évaluation PPCR contre les règles collectives et le droit à la carrière

Le Ministre entend exploiter à fond les outils mis en place par ses prédécesseurs : les mesures PPCR et en particulier l'évaluation des personnels enseignants, que FO a toujours combattues. Conçus dès le départ comme des outils de gestion des Ressources Humaines pour individualiser les rémunérations et conformer les personnels au projet territorial, l'évaluation des personnels est au cœur de l'agenda social du ministre pour mettre en place la fameuse « RH de proximité ». Les récentes campagnes de promotion à la Hors-Classe et à la Classe exceptionnelle ont d'ailleurs confirmé les analyses de FO : PPCR, c'est l'intronisation d'une gestion individuelle de la carrière au détriment des règles collectives. En clair, c'est l'arbitraire local, ouvrant la voie à une contractualisation et à un devoir de résultat.

L'agenda social du gouvernement n'est pas le nôtre

Dans l'audience intersyndicale convoquée par le ministère sur l'agenda social, la FNEC FP-FO est intervenue en défense des statuts, des salaires, du droit à la carrière, et de défense de toutes les garanties collectives de toutes les catégories, titulaires et contractuels. Elle a indiqué qu'elle n'accompagnerait pas les contre-réformes dans l'Éducation nationale, ce qui n'a pas été le cas de toutes les fédérations qui ont cherché à trouver un consensus, y compris pour justifier la rémunération au mérite dans le cadre de la classe exceptionnelle.

Pour la FNEC FP-FO, il y a urgence à mettre un coup d'arrêt au saccage de l'école républicaine et au démantèlement des statuts. Face aux mesures de ce gouvernement qui, miné par les affaires et les crises, annoncent la poursuite de ses contre-réformes, et en particulier une réforme systémique des retraites, la FNEC FP-FO entend préparer la mobilisation des personnels de l'Éducation nationale dans un cadre interprofessionnel, en défense du statut de fonctionnaire d'État et du Code des Pensions civiles et militaires.